

Mes confrères médecins examinateurs n'ont pas besoin de défense, l'homme le plus compétent dans l'A. C. B. M. leur ayant rendu ce beau témoignage, dans son rapport : — " J'ai le plaisir de faire rapport que nos médecins examinateurs locaux sont zélés et empressés dans l'accomplissement de leur devoir, et se prêtent ardemment pour promouvoir les intérêts de l'Association. Crovez moi, Monsieur le Rédacteur, Votre tout dévoué serviteur,

L. J. O. SIMONS, M. D.
St. Ferdinand d'Hallifax, P. Q.
Mars, 1897

La Question du Bonus de \$1.

Le Revd. M. Hurko Contre In Toto

Monsieur, — Pour ma part je désapprouve très emphatiquement ce nouveau règlement qui a été passé à la dernière convention dans le but de payer des organisateurs. Je n'ai jamais aimé la première proposition qui a été adoptée par la convention à la dernière heure, lorsque personne ne se sentait disposé à prolonger la discussion. La proposition de l'insignifiant \$1 par tête me répugne d'autant plus, depuis qu'elle accuse ouvertement les membres de faire pour un méprisabie dollar ce que, comme membres zélés, ils devraient faire sans cela. Je n'ai jamais entendu un frère parler du nouveau moyen sans éprouver un sentiment autre que la honte. Je ne me suis jamais senti, pour un, disposé en faveur d'un organisateur payé. Notre accroissement est à peu près aussi rapide qu'il peut l'être avec sûreté pour l'association. Payez des hommes et envoyez les par le pays et ils organiseront des succursales en masse; pour quelque temps le nombre de nos membres pourra augmenter, notre taux de décès s'élèvera d'une manière très alarmante. Nous avons trop de succursales à l'heure actuelle. Dans presque chaque province il y a des Députés en grand nombre. S'ils ne tiennent pas leurs petites juridictions posées et ne font pas d'efforts pour organiser, lorsque le temps et les circonstances le permettent, je ne vois pas pourquoi ils ont été nommés pour ce faire, leur dépenses nécessaires sont payées par le Grand Conseil. Et ce dernier peut-il bien payer plus? Si tout ce que nous entendons aux conventions est vrai, il ne le peut; et, pour cette raison, un montant fixe par succursale à des organisateurs ou \$1 par tête pour initiations représente une somme qu'à la prochaine convention il faudra rencontrer lorsque la question des dépenses viendra sur le tapis.

Je suis satisfait que notre association n'a pas considéré comme il convient la morale ou la sagesse de ce système. Il me semble à moi que nos conventions de récentes dates agissent beaucoup sur le plan de certains des parlements, qui dépensent tout le temps à leur disposition en discussions inutiles et ensuite procèdent à la dépêche de la législation nécessaire quand la Verge Noire est à la porte pour la prorogation. Les premiers jours de la convention le Grand Président nous répète combien ces réunions coûtent par jour et comment il faut terminer les affaires en un certain temps, à Ottawa, en deux jours. Ensuite il faut souffrir le délégué orateur jusqu'à peu près le temps des élections. Les propositions suivent avec un grand entrain, accompagnées du cri de "adoptée," très souvent avant que la question soit annoncée du fauteuil, par la grande majorité qui commence à être fatiguée d'affaires

dans lesquelles elle ne prend pas d'intérêt actif. Rien d'étonnant que des propositions imprudentes soient souvent adoptées et qu'on se permette des changements à la constitution inopinés, à la suggestion d'un comité des lois dont l'utilité dans mon opinion, est passée depuis longtemps, mais qui doit faire montre de mettre des points sur des i et de barter des t pour justifier son existence. Il y a peu de membres dans notre association qui ne préféreraient pas plutôt confier toutes ces questions ordinairement traitées par le comité des lois au Grand Secrétaire et le Bureau des Syndics.

Revenant néanmoins à ce bonus de \$1 pour initiations et qui est le résultat d'une résolution passée à la convention pour payer des organisateurs, je dis de nouveau, que moi pour un, et je pense tout membre bien animé, le désapprouvera in toto. Nous sommes tenus de faire tout notre possible pour accroître le nombre de nos membres comme frères honnêtes, et nous mieux parce que cet élément mercenaire est maintenant introduit? Si nous devons nous avilir et nous départir des moyens honorables du passé que ce soit pour quelque chose qui en vaille la peine et non pour un intermédiaire dollar.

J'espère que les diverses succursales de l'association s'occuperont de cette question et discuteront à fond ce nouveau système du Grand Conseil.

A. E. BRINK,
Succursale No. 211.

ACCUSE DE RECEPTION.

Montréal, P. Q., 16 Avril, 1897.

S. R. Brown, Grand Secrétaire de l'A. C. B. M.

Cher Monsieur — J'ai reçu de Mr. J. E. Dupont, secrétaire de la succursale No 57, de l'A. C. B. M. à Montréal, un chèque de \$2000, le plein montant de la police émise à mon défunt mari Elie Marcell, et je désire vous exprimer mon appréciation de la manière courtoise avec laquelle j'ai été traité dans le règlement de cette réclamation. Je vous en remercie et j'aurai toujours un bon mot à l'adresse du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada. Je souhaite à votre Conseil tout le succès qu'il mérite.

Je demeure sincèrement,
Made. Marie L. Marcell.
No 129, rue Wolfe.

Thorold, Ont., 21 Avril, 1897.

Aux Officiers et membres de la succursale No 21, de l'A. C. B. M.

Chers Messieurs — J'accuse, par la présente, réception du chèque pour le montant de la police qu'avait dans votre association mon défunt mari. Je désire vous exprimer mon entière satisfaction de la manière avec laquelle cette réclamation a été réglée, en même temps que ma reconnaissance pour les bons égards dont nous avons été l'objet de votre part pendant la maladie de mon mari et en d'autres occasions. Je serai toujours heureuse de dire du bien de l'A. C. B. M. qui est une bénédiction pour ceux qui en sont membres comme pour ceux qui dépendent d'eux.

Made. James Lockerbie.

NOTES.

La succursale No. 26 a fait des arrangements pour un pique-nique monstre, le jour du Dominion, au Bout

de l'Île, à environ 12 milles de Montréal.

Le Grand Chancelier T. J. Fournier, de la succursale No 22 a été nommé juge de paix pour la cité et le District de Montréal.

Frère John Walsh, de la succursale No 26 a été élu Président de la Société de tempérance St. Patrick, de Montréal. La plus ancienne des sociétés Catholiques de tempérance en Amérique Frère W. P. Doyle, de la succursale No 50 a été élu à la charge de Secrétaire de cette société.

De son côté la succursale No 20 tiendra ses réunions dans la Salle St. Patrick, adjacente à l'église de ce nom, à Montréal. La salle, qui est vieille, a été réparée tout récemment par le curé de St. Patrick, le Revd. M. Guinlihan, pour l'usage de la succursale. Les réparations et l'aménagement coûteront au-delà de cinq cents dollars. La succursale No 26 se propose d'inaugurer ses nouveaux quartiers par une grande séance ouverte le lundi, 17 Mai.

Les membres de la St. Patrick's T. A. & B. Society ont présenté récemment au Grand Député J. J. Costigan, de la succursale No 26, une chaîne et un loquet de montre en or comme marque de leur estime et de leur appréciation de ses seize ans de service en qualité de secrétaire de cette société, position qu'il a résignée en mars dernier. En 1890, Frère Costigan recevait de la même société un magnifique service de table, en argent.

La succursale No 219, de St. Henri de Montréal, a célébré, le jour de Paques, l'anniversaire de sa formation par une parade à l'église paroissiale de Ste Elisabeth. Les membres étaient au complet. Le lendemain soir cette succursale a tenu une séance ouverte à laquelle assistait au-delà de 500 personnes. Le président Lenoir occupait le fauteuil, ayant à ses côtés le curé de Ste Elisabeth, le Revd. M. Lacasse, un des membres fondateurs de la succursale, les Grands Députés J. J. Costigan, T. P. Tansley, C. Daudelin, A. H. Spedding; Frère Charles Thibault, de Waterloo, P. Q., et autres. De longs discours furent prononcés par le Revd. M. Lacasse, Frère Thibault et autres. La partie musicale était sous la direction de Frère F. N. Payette, de la succursale No 226, de la Cote St. Paul. Frère Louis Desrochers agissait comme maître de cérémonies et en dut à ses efforts le succès de cette assemblée.

Le Grand Député Dugai, et les autres officiers et les membres de la succursale No. 45, Tecumseh, Ont., font un noble travail pour l'A. C. B. M. Depuis le 1er Janvier cette succursale a recruté 51 aspirants qui ont subi l'examen et dont 13 ont été initiés et les autres attendent après leur initiation. La succursale No. 80, Tilbury, Ont.,

fait aussi un splendide travail. 27 aspirants ont été examinés, et approuvés, pour cette succursale pendant les quatre derniers mois. La succursale No. 14, Stratford, Ont., a initié, depuis le 1er Janvier 11 membres. 11 aspirants attendent après leur initiation, leurs certificats médicaux sont approuvés. La succursale No. 29, Montréal, P. Q., a initié 26 membres et compte 13 aspirants qui attendent après leur initiation. La succursale No. 25, Ottawa, Ont., a initié 17 membres et compte aussi 13 aspirants qui attendent après leur initiation. La succursale No. 18, Niagara Falls, Ont., a initié 14 membres et compte 13 aspirants qui attendent après leur initiation.

Branch 226 of St. Henri celebrated its anniversary by a church parade to the St. Elizabeth parish church on Easter Sunday. The members of the branch turning out in force on Easter Monday night. A banquet held a most successful open meeting, which was attended by over two hundred persons. President Lenoir presided, and was supported on the platform by the Rev. pastor of St. Elizabeth, Father Lacasse, who is one of the charter members of the branch. Grand Deputies J. J. Costigan, T. P. Tansley, C. Daudelin and A. H. Spedding; Bro. Chs. Thibault, of Waterloo, P. Q., and others. Eloquent addresses were made by Father Lacasse, Bro. Thibault and others. The musical portion of the meeting was under the direction of Bro. F. N. Payotte, of Branch 226, Cote St. Paul. Bro. Louis Desrochers was the master of ceremonies, and to his efforts much of the success of the meeting is due.

A L A C. M. B. A.

Vous tous qui m'écoutez ici,
Recevez bien tous mon avis,
De toutes ces Sœurs bon
Qui ont si bien travaillé
Durant cette crise financière
Une seule raporte la bannière
Je vous le dis sans embarras
Messieurs, c'est la C. M. B. A.

Nous avons élu dans Québec
Un homme qui est très vaillant
L'honorable Monsieur Blackett
Pour notre Grand Président.
Avec un pareil commandant,
Nous devons resserrer nos rangs
Et travailler en vrai soldat
Messieurs, pour la C. M. B. A.

Messieurs, cette grande Société
Doit être très bien appréciée
Par tous nos bons citoyens
Qui portent intérêt à leur pays
Mais surtout à leur bon frère
C'est à lui que nous devons nous fier
Sachez tous qu'il nous va servir
Dans les intérêts de la C. M. B. A.

Le grand principe de cette Société
Est de servir de nous protéger
Contre toutes les tentatives
Qui peuvent nous venir dans la vie,
Mais surtout quand viendra la mort
De mourir sans aucun embarras,
Elle saura tous donner l'oubli
Dans les bras de la C. M. B. A.

Messieurs, c'est moi qui vous recommande
Au nom de ma Branche 219
De travailler avec énergie
A faire entrer tous amis
Et quand vous aurez fait ceci
Venez tous voir à St. Henri,
Nous vous le verrons avec joie
Au nom de la C. M. B. A.

—MATH. L. CHARTIER.